Ligue des Echecs du Grand Est

Association loi 1901 RNA W543009501 - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion :
www.ligueechecsgrandest.fr ligueecchecsgrandest@gmail.com

Présentation du projet : création d'emploi à la LEGE

Le projet sportif fédéral de la Fédération Française des Échecs met l'accent sur l'accompagnement des clubs dans leur développement, la promotion et la valorisation du jeu d'échecs auprès de publics variés, le renforcement du rôle social et sociétal de sa pratique.

La Ligue des Échecs du Grand-Est, forte de ses 107 clubs et de ses 7482 licenciés en date du 1er mai 2025, voit une croissance de ses effectifs, correspondant à la montée en puissance de notre sport sur la scène sportive nationale et internationale. Le développement de la pratique des échecs s'inscrit dans un double mouvement : celui de la délégation du ministère des Sports et celui de sa reconnaissance comme discipline de haut niveau.

Outre ces points essentiels, les échecs sont un outil sociétal et éducatif de premier choix, dont les nombreux bienfaits agissent en faveur de l'éducation en milieu scolaire, en faveur de la mixité et du désenclavement des quartiers prioritaires, en faveur de l'inclusion, qu'elle s'adresse aux personnes en situation de handicap ou aux féminines parfois éloignées de la pratique sportive. Notre discipline crée du mieux vivre ensemble car elle est un langage fédérateur : elle rassemble autour de l'échiquier des gens de sexes, d'âges, d'origines ou de classes sociales différents, unis par la même passion du jeu.

Les projets qui voient le jour autour des échecs sont nombreux, et constituent de réels leviers de développement de la pratique, mais aussi des structures qui l'encadrent dans notre région.

La Ligue des Échecs du Grand-Est souhaite donc créer un poste d'agent de développement sportif pour accompagner les comités départementaux et les clubs dans leur développement, favoriser les échanges de bonnes pratiques, proposer des modèles qui ont fait leurs preuves dans un département ou un club afin de les reproduire, proposer les ressources utiles pour le fonctionnement des clubs au quotidien, car il ne faut pas oublier qu'ils sont pour la plupart gérés par des bénévoles dont il faut simplifier la tâche. L'agent accompagnera les clubs pour qu'ils puissent se saisir des possibilités de financement (ANS, collectivités, partenaires privés et mécénat), anticipera les besoins pour être facilitateur d'actions, rédigera les appels à projets et mettra en relation les clubs avec les interlocuteurs utiles. Son rôle sera d'être au plus près des besoins pour favoriser l'articulation des stratégies nationales et leurs déclinaisons locales, à la réalité de chacun des territoires. L'agent devra ainsi être force de proposition et en mesure de s'adapter et d'impulser un dynamisme nouveau pour permettre aux clubs de grandir, aux projets de se développer, et aux bienfaits du jeu d'échecs de se démocratiser.

Pistes de pérennisation

Comme tout projet, il faut en prévoir les charges et les produits liés à l'emploi.

1. Charges

Après entretien avec la personne pré-sentie pour le poste, nous sommes partis sur un salaire net de 2200 euros après prélèvement des impôts. Après une simulation effectuée avec les services du CROS, on atteint un poste chargé de 43000 euros annuels ne comprenant pas les frais de déplacement ou la mutuelle.

Nous avons préparé notre budget sur une base de 48500 euros annuels.

2. Produits

Nous avons ensuite travaillé sur les pistes de financement en deux phases :

- Le temps des aides DRAJES et Fédération Française des Echecs
- Après cette période de 3 ans.

La table présentée ci-après résume ce financement sur la durée en ce qui concerne l'emploi.

Voyons maintenant les différentes sources :

A. Subventions

Deux subventions officielles sont incluses au plan :

- L'aide DRAJES de 3x12000 euros (étalée au prorata sur 4 ans)
- Une aide de la Fédération pour ce premier projet Ligue à hauteur de 3x5000 euros

B. Prestations directes et indirectes

- Les prestations directes sont relatives à du temps passés exclusivement pour un organisme, club ou CDJE. Nous avons un accord avec un des plus gros

clubs
de la Ligue qui s'engage à hauteur de 14500 euros annuellement (1.5j/sem)

- Les prestations indirectes sont relatives à un système de rétribution qui pourra être effectué en compensation du travail réalisé pour les clubs et comités et après réalisation de leurs propres projets. Nous avons considéré 10% de l'emploi en premier lieu. Ce montant est conservateur et sera dépendant du nombre d'instances demandant l'aide de l'agent de développement.

C. Compensation en licences

- Nous avons voté en Assemblée Générale le principe d'une augmentation moyenne de 1 euros par licencié et par an de 2027 a 2030, soit une perception à termes de 14000 euros.

D. Transfert de charges

- La LEGE fournissait une aide en payant l'inscription aux Championnats de France pour les 200 joueurs de la LEGE pour un montant de 10000 euros. Cette aide sera transmise de manière progressive aux Comités Départementaux (qui bénéficient de la même augmentation de licences, donc reprennent la charge avec de nouveaux revenus)

E. Fonds propres

- Enfin, ce que nous qualifions de « fonds propres » est équivalent au budget de 5500 euros qui étaient présents au budget de la LEGE jusqu'à 2024.

Comme vous le verrez dans le tableau ci-après le montage ci-après nous amène a l'horizon 2030 à un équilibre vis-à-vis du budget avant création de l'emploi.

A termes, les fonds propres investis dans l'emploi par la LEGE seront donc de 5500 + 10000 + 14000 = 29500 euros.

Ligue des Echecs du Grand Est

Association loi 1901 RNA W543009501 - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion :
www.ligueechecsgrandest.fr ligueecchecsgrandest@gmail.com

Option 2 : +1 / +1 / +1 / +1	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Cout employé	**16 200,00 €**	**48 500,00 €**	**48 500,00 €**	**48 500,00 €**	**48 500,00 €**	**48 500,00 €**
Elements de départ						
Aide ANS	4 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €		
Aide FFE		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
Elements complémentaires						
Prestation directes	4 900,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €
Prestations indirectes 10%		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Compensation licences						
Augmentation de 2 euros a termes			3 500,00 €	7 000,00 €	10 500,00 €	14 000,00 €
Reste	**7 300,00 €**	**14 000,00 €**	**10 500,00 €**	**11 000,00 €**	**18 500,00 €**	**15 000,00 €**
Inscriptions Ch France Jeunes						
LEGE	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €
CDJE	- €	- €	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total LEGE emploi + aide	**17 300,00 €**	**24 000,00 €**	**15 500,00 €**	**11 000,00 €**	**18 500,00 €**	**15 000,00 €**
Investissement fonds propres	**1 800,00 €**	**8 500,00 €**	**- €**	**- 4 500,00 €**	**3 000,00 €**	**- 500,00 €**

Note : sur l'année 2026, nous avons voté la conservation de l'aide aux championnats de France, ce qui nous fait effectuer un investissement sur fonds propres mais assumé pour les joueurs.